

L'utilisation de la poudre à canon et de l'artillerie dans le duché de Bretagne avant 1400 : la preuve documentaire

Quand Pierre Le Baud fit, à la fin du XV^e siècle, le récit du siège présumé de Brest par Jean de Montfort en juillet 1341, il déclara que « le comte de Montfort assorter canons, bombardes et engins pour mieux le chasteau grever et contraindre » (1). Cet énoncé est fréquemment considéré comme la plus ancienne référence à l'utilisation de la poudre à canon dans le duché de Bretagne (2). On ne devrait, cependant, lui accorder que peu de crédit : Le Baud tira principalement ses matériaux sur la guerre civile en Bretagne des chroniques de Jean Froissart plutôt que d'une source indépendante et dans la mesure où l'on peut démontrer que la campagne spectaculaire que Froissart attribue à Montfort pendant l'été de 1341 est en grande partie le produit de son imagination excessive (récit écrit, en outre, plusieurs décades après les événements qu'il décrit au moment où l'usage du canon était alors courant au nord de la France), elle doit être écartée en tant que témoignage sérieux des conditions militaires de la Bretagne à partir de 1340 (3).

(1) A. DE LA BORDERIE et B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, Paris et Rennes, 6 t., 1896-1914, III, p. 427, n. 4, qui cite la Bibliothèque Nationale, MS français 8266, f. 186, col. 2; cf. aussi Jean FROISSART, *Chroniques*, éd. S. Luce, II, p. 144 et 358 en ce qui concerne l'usage présumé de « bombardes » au siège d'Hennebont en 1342. Aucune preuve se rapportant aux premiers canons en Bretagne n'est citée dans l'étude de pionnier de L. LACABANE, « De la poudre à canon et son introduction en France », *Bibliothèque de l'École des chartes*, VI (1844), p. 28-57.

(2) Cf. J.P. LEGUAY, « Un aspect du travail du métal dans les villes armoricaines au Moyen Âge. La fabrication des canons et des armes blanches. Aspects techniques, économiques et sociaux », *Hommes et travail du métal dans les villes médiévales*, éd. Paul Benoit & Denis Cailleaux, Paris, 1988, p. 185-226, à la p. 187.

(3) Michael JONES, « The Breton Civil War », *Froissart: Historian*, éd. J.J. N. Palmer, Woodbridge, 1981, p. 64-81, 169-72 (réimprimé dans Michael JONES, *The Creation of Brittany*, Londres, 1988, p. 197-218); *idem*, « Nantes au début de la guerre civile en Bretagne », *Villes, bonnes villes, cités et capitales. Mélanges offerts à Bernard Chevalier*, éd. Monique Bourin, Tours 1989, p. 105-120.

Parmi les chroniqueurs contemporains possédant une connaissance plus exacte des affaires bretonnes, se trouve le meilleur témoin des débuts de l'usage du canon au duché, Guillaume de Saint-André, biographe du duc Jean IV (1345-1399), qui écrivit peu de temps après 1381 (4). Dans cet exposé des événements dramatiques de 1379 qui se produisirent au moment où le duc revint de son exil en Angleterre, il décrit les mesures subséquentes prises par les Bretons loyaux au duc pour défendre le duché contre l'invasion française :

*Canons et arcs et arbalestres ;
Trop doutoint avoir nouveaux maistres,
Salpêtre, canfre, souffre nouveau,
Mettoit chaicun en son chasteau... (5).*

Il décrit aussi la farouche résistance à laquelle se heurtèrent des galères espagnoles à la solde des Français qui attaquèrent en 1380 des villes situées à l'estuaire de la Loire et le long de la côte du sud-ouest de la Bretagne. A Saint-Nazaire, par exemple, Jean d'Ust lança une contre-attaque mais en ce qui concerne le moral de la garnison :

*L'estat dedans estoit moult bel ;
Car canons et artillerie...
Les Galees et leurs pannons,
Fist esloigner pour les canons (6).*

D'une façon similaire, du côté français, les nouvelles armes étaient utilisées. Saint-André rapporte qu'Olivier de Clisson, dans une vaine tentative pour maintenir la dominance française dans le duché malgré le retour du duc, entreprit de vastes préparatifs à Nantes pour le siège de Guérande :

*A Nantes fist engins descendre
Et canons bien apareillez,
Livrees de nouvel taillez ;
Dedans un mois la [Guérande] pesoit prandre,
Et la reduire toute en cendre (7).*

(4) Cité ici d'après l'édition de G.A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, Paris, 2 t., 1707, II, col. 691-750 ; réimprimé dans *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, de Dom H. MORICE, Paris, 3 t. 1742-1746, I, col. 305-363, et réédité dans *La Chronique de Bertrand du Guesclin par Cuvelier*, éd. E. CHARRIERE, Paris, 2 t., 1838, II, 421-560.

(5) LOBINEAU, II, col. 730.

(6) LOBINEAU, II, col. 738 ; Jean d'Ust apparaît au service du duc dans les années 1380 et 1390 : Arch. dép. Loire-Atlantique, E 236, f. 89 v ; E 115/2 ; E 211/3 m. 3 ; *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, éd. Michael JONES, Paris, 1980-1983, 2 t., II, n^{os} 517, 825, 1003.

(7) LOBINEAU, II, col. 739.

D'autres témoignages anecdotiques suggèrent que ce n'était pas la première fois qu'on avait utilisé l'artillerie à poudre à canon lors d'un siège dans le duché : à l'enquête sur la sainteté de Charles de Blois en 1371, un témoin rapporte un incident qui s'était produit quelques mois auparavant au siège de Bécherel où un certain Bertrand de Beaumont avait été tué d'une balle de plomb lui perçant l'œil (8).

Il semble donc probable qu'en 1370 la poudre à canon était connue et utilisée dans le duché à un moment que des commentateurs estimèrent significatif dans l'usage proliférant de cette nouvelle arme dans la guerre de la fin du Moyen Age (9). Preuve supplémentaire que c'est bien ce dont il s'agit en Bretagne, quelques archives éparses mentionnent le ravitaillement en canons et en poudre de plusieurs châteaux bretons. Il y a quelques années on attirera l'attention sur l'évidence de la même preuve qui se réfère à la garnison anglaise de Brest à laquelle, dans les années approchant 1380, l'Angleterre fournissait directement beaucoup de matériel (10). En ce qui concerne aussi bien les quantités impliquées que la diversité de l'armement décrit, l'arsenal anglais à Brest dans ces années n'avait pas d'équivalent manifeste dans le duché (11). A une date légèrement plus ancienne, les premières mentions de l'achat de poudre ou de la fabrication et du stockage des canons se trouvent dans des comptes se rapportant à la région troublée au sud de la Loire : au Loroux-Bottreau, on acheta de la poudre pour des canons en 1361 sur les ordres d'Alienor de Thouars bien qu'une petite quantité s'élevant seulement à deux écus (40 s) ; on sait aussi qu'en 1370-1371 une livre de poudre achetée sur les ordres du seigneur de Laval pour le château du Palluau coûta 20 s (12). Un autre seigneur breton qui possédait des terres dans le pays

(8) LA BORDERIE, IV, p. 33, note 2, citant BN, ms latin 5381, t. II, f^{os} 137 v^o et 138, « percussus fuit ex ictu cujusdam canonis cum quadam plumbata in oculo dextro ipsius, et dicta plumbata subintravit caput ipsius, taliter quod statim expiravit » ; cf. *Monuments du procès de canonisation du bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne*, éd. Dom F. PLAINE, St-Brieuc, 1921, p. 296-297, 305, et MORICE, *Preuves*, II, col. 30-31.

(9) P. CONTAMINE, *War in the Middle Ages*, traduit par Michael Jones, Oxford, 1984, p. 146. Une des premières mentions de l'artillerie à feu à Angers fut en 1367 (Arch. mun. Angers, CC 3, cité par M. LE MENÉ, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Age*, Nantes, 1982, p. 203, note 49) ; il y en aura à Tours en 1360 (B. CHEVALIER, « Pouvoir royal et pouvoir urbain à Tours pendant la guerre de Cent ans », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 81 (1974), p. 369).

(10) Michael JONES, *Ducal Brittany 1364-1399*, Oxford, 1970, p. 154-155, 159-160, 163.

(11) Cf. *Public Record Office*, Londres, E 101/38/8 n^{os} 3, 7, 16 et 18 et E 364/18 m. 64 r^o, en ce qui concerne des listes de munitions aux soins de Thomas Norwych, receveur de Brest, 1378-1381, discutés par Hubert Michea au Congrès de Brest, septembre 1991.

(12) Arch. dép. Loire-Atlantique, 7 JJ 143/1 n^o 2, f^o 88, « Item II escus en poudre pour nous canons » (1361) ; Nantes, Médiathèque, ms Dugast-Matifeux 222, comptes

de Rays et qui s'intéressait également sur le plan professionnel aux canons était Olivier de Clisson, déjà mentionné, qui employa Pierres de Lussenbourg, présenté en sa qualité de canonier, pour fabriquer de l'artillerie à Blain en 1392 (13). Quelques années plus tard, il est prouvé que l'artillerie était alors utilisée au nord de la Bretagne à des endroits autres que Brest, puisqu'il subsiste un inventaire d'armes de 1400, comprenant plusieurs canons, au château de Frinaudour situé sur la côte et appartenant au seigneur de Montfort (14).

La preuve que Jean IV lui-même possédait la plus récente artillerie à combustion est extrêmement fragmentaire, bien que des indications montrent qu'il avait garni de ces nouvelles armes un certain nombre de ses villes et châteaux principaux comme l'indiquent les inventaires établis peu après sa mort pour Auray et le château de l'Hermine à Vannes (15). La première preuve documentaire précise découverte jusqu'à présent est la mention d'un petit canon placé à bord d'un navire de la flottille que le duc expédia sous le commandement de Pierre de Lesnerac en août 1386 pour faire venir sa troisième femme, Jeanne de Navarre, de Bayonne au duché (16). A peu près à la même époque, le duc utilisa d'autres canons au siège de Brest (1386-1387) pendant lequel au moins deux canoniers, Perrot le Potier et Guillaume Julou, reçurent chacun

originaux de Guillaume Ouvrart, châtelain du Palluau, 1370-1371, « Pour une livre de poudres pour canons achatee de Drouet Bodou un escu valant xx s. » (cf. Arch. dép. Loire-Atlantique 7JJ 143/1 n° 2, f° 3).

(13) Nantes, Médiathèque, ms 1684. Lussembourg touchait un salaire mensuel de 60 s « pour estre affere plusours fourgeures necessaires en son chastel de Blaign », pour les mois de septembre à décembre 1392, avec l'assistance de Jullien Lebaube « artillours » qui faisait de l'artillerie pendant la même période.

(14) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1544, 11 mars 1400, parchemin original, publié dans les *Mélanges historiques bretons*, Rennes, 1854, II, p. 145-150 et *Anciens évêchés de Bretagne*, éd. J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHELEMY, Paris et Saint-Brieuc, 1854-1879, 6 t., VI, p. 235-240, « dous canons de couevre et tres gros canons de fer et i petit canon de mesmes... dous pocheis de pouldre de cannon et un soufflet et un pestel... et auxi y a en chambre grant nombre de pierres de canon ».

(15) Arch. dép. Loire-Atlantique, E 216/4, publiés dans A. DE LA BORDERIE, « L'architecture militaire en Bretagne », *Association bretonne*, XII (1893-1894), n° X (16 décembre 1399) et XI (23 janvier 1400) (et réimprimé dans A. DE LA BORDERIE, *L'architecture militaire du Moyen Age en Bretagne*, Rennes, 1991, p. 89-95) et aussi dans le *Cartulaire du Morbihan*, éd. L. ROSENZWEIG, Vannes, 1895, nos 636 et 637, et enfin dans J. LE MENÉ, « Inventaire fait en 1400 des armes du château de l'Hermine de Vannes », *Bulletin de la société polymathique du Morbihan* (1913), 144 et sq.

(16) Arch. dep. Loire-Atlantique, E 206/4 f° 4, « Item pour une livre de sallepestre et demie [ivre] de souffre achate de Robinet le Spicier pour refreschir les pouldres de quenon, XII s. », cf. Michael JONES, « Le voyage de Pierre de Lesnerac en Navarre », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, LXI (1984), p. 83-104, à la p. 96 (*The Creation of Brittany*, p. 175-196, à la p. 188).

8 liv. pour leurs services (17). La preuve la plus importante concernant l'intérêt porté par le duc aux canons vient, cependant, de comptes postérieurs de quelques années, en 1391 (18).

Ceux-ci furent établis par Edward Comin, au nom de Guillaume Carnac, garde de l'artillerie du duc, pendant la fabrication de canons et d'autres engins de siège et pour d'autres dépenses faites au château de Nantes (19). Ils fournissent des détails techniques et des évaluations de coût et révèlent les dispositions administratives considérables nécessaires à l'obtention de matériaux convenables et à l'embauche d'ouvriers spécialisés et d'artisans dont les talents étaient requis pour produire les armes. En tant qu'unique document subsistant des archives ducales à une époque si reculée, il semble approprié de publier ce texte se référant au thème du congrès de Brest. Il révèle le noyau du soutien de services spécialisés qui formera une caractéristique si importante des forces armées du duc au XV^e siècle à un moment où toute l'attention se portait sur l'artillerie et où l'on encourait des frais pour sa fabrication et son ravitaillement (20). Guillaume Carnac, par exemple, en 1391, était resté garde de l'artillerie du duc pendant plusieurs années puisqu'il apparaît dans ce rôle et dans celui de garde du « charioz » de la duchesse en 1383-1384 (21). Sa fonction de garde de l'artillerie échut à un parent, Jean Carnac, engagé à un salaire de 50 liv. par an comme garde, auquel on ordonna en août 1392 d'approvisionner Nantes en artillerie sous la surveillance du capitaine du château, Gilequin de l'Elbiest (22). Sont mentionnés, à un plus bas niveau, des forgerons, des charpentiers, aussi bien que des charretiers et des fournisseurs de diverses matières premières (charbon, savon, cordage, cuir ainsi que de la poudre à canon), précurseurs d'un groupe dont on peut suivre les activités et la fortune au siècle suivant beaucoup plus facilement, comme le montra J.-P. Leguay, grâce à une plus riche documentation tant urbaine que ducale (23). Cette

(17) Arch. dép. Ille-et-Vilaine 1 F 1111, publié par A. DE LA BORDERIE, « Le siège de Brest en 1387 », *Revue de Bretagne, Vendée et Anjou*, II (1889), p. 200-203.

(18) BN, ms Touraine et Anjou 28/2, f^o 161 ; ms français 22 339, f^o 165 ; Appendice ci-dessous, p. 169.

(19) Edward Comin fournit au duc du tissu anglais en 1392 et il était probablement d'origine anglaise (Arch. dép. Loire-Atlantique E 211/3) ; il était encore au service ducale en 1394 (Arch. dép. Loire-Atlantique E 151, n^o 15).

(20) Cf. LEGUAY, « Un aspect du travail... », *passim* ; Michael JONES, « L'armée bretonne 1449-1491 : structures et carrières », *La France à la fin du XV^e siècle ; renouveau et apogée*, éd. B. Chevalier et P. Contamine, Paris, 1985, p. 147-165 (*The Creation of Brittany*, p. 351-369).

(21) Arch. dép. Loire-Atlantique E 238, f^o 50 r^o ; E 211/7 m. 14.

(22) Arch. dép. Loire-Atlantique E 211/3 m. 3 ; *Recueil*, n^o 837.

(23) Voir la note 20 ci-dessus.

survivance imprévue montre qu'une telle infrastructure nécessaire au soutien des ambitions militaires du duc de Bretagne était déjà née à la fin du XIV^e siècle dans le duché. La redécouverte, à un endroit un peu surprenant, de quelques membranes de parchemin original, de ce qui au XVIII^e siècle étant sans aucun doute un fonds plus important, donne à espérer que d'autres documents puissent être mis en évidence un jour (24). Dans le cas contraire, cependant, la connaissance du développement de l'usage de la poudre à canon en Bretagne avant 1400 restera malheureusement au niveau limité que cette brève étude révèle.

Michael JONES

Université de Nottingham

(24) BN, ms français 22 339, f^o 165 contient des notes sur des comptes de Comin qui sont maintenant perdus.

APPENDICE

Fragments des comptes d'Édouard Comin pour l'artillerie du château de Nantes, 1391.

Autres (1) mises faites par moy ledit Edouart (2) pour led. artillerie de la garnison doudit chastel [de Nantes], par vertu d'un mandement de mondit seigneur, donné du dabte du XII^e jour de Janvier MCCCXC (3), et comme par les relations de Guillaume Carnac (4), mestre des artilleries de mondit seigneur, apparaist lesquelles sont cy desoubz contenues :

Premiere, mise faite pour doux canons faiz par l'ordenance dudit Carnac et a lui baillé l'argent ad ce fere par vertuz dudit mandement, dont l'un desdiz canons giete le pezant de XII livres, et l'autre giete le pezant de VI livres, tant pour lesdits canons que pour les chieres qui ad ce faillant comme appert par rellacion dudit Carnac,

XI livres VII s.

Item, baillé a Hervé Larbalestrier (5) par vertu dudit mandement pour II arbalestres comme appert par ladicte relation,

XIV livres

Item, a Robinet l'Espicier (6) pour cent livres de pouldre de canon achatées par II fois par vertuz de dous mandemens de mondit seigneur dont l'un est du dabte du XIX jour de janvier l'an XC et l'autre est du 24 jour de Mars oudit an (7) dont chacune livre cousta X s. comme appert par rellacion dudit Carnac, valent

L livres

Item, pour un milier de fers et de viretons achatez de Nicholas le Serf par vertuz d'un mandement de mondit seigneur donné du XIII^e jour oudit an desurdit (8) comme appert par rellacion dudit Carnac,

XII livres X s.

Item, pour XII^{xx} doudaynes achatées de Guillaume Quintin par vertu dudit mandement comme appert par relation dudit Carnac, valent

XIV livres X s.

(1) La transcription de la première partie de ce compte vient de BN, MS français 22339, f^o 165, copie du XVIII^e siècle par Dom Morice.

(2) Edouart Comin, qui fournit à Jean IV du tissu anglais le 28 juillet 1392 et qui était encore au service ducal en 1394 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 211 et E 151, n^o 15).

(3) *Recueil des actes de Jean IV*, éd. Jones, n^{os} 767-768.

(4) Guillaume Carnac, déjà garde de l'artillerie ducal en 1384, au moment où il avait aussi la garde du « charioz » de la duchesse (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 211/7 m. 14; E 238, f^o 50 r^o). Jean Carnac venait de prendre les fonctions de garde de l'artillerie du duc en novembre 1392 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 211/3 m. 2; *Recueil*, n^o 864).

(5) Hervé l'Arbalestrier se rendit en Navarre en 1386 avec Pierre de Lesnerac (Arch. dép. Loire-Atlantique E 206/4, f^o 4).

(6) Pour l'achat de salpêtre et de soufre de Robinet dans l'année 1386 cf. ci-dessus p. 166, note 16; Thomelin Spicier de Nantes touchait une pension de Jean IV en 1390 (*Recueil*, n^o 743).

(7) *Recueil*, n^{os} 769 et 776.

(8) *Recueil*, n^{os} 768.

Item, pour deux petits canons de cœvre achatéz de Moricet le Potier par vertuz du mandement de mondit seigneur qui est du dabte de XXV jour de Mars l'an XC, pesans chacun XVIII livres dont la livre cousta IV s. (9) comme appert par relacion dudit Carnac,

VII livres IV s.

Item, pour en pieter et ferrer lesdits canons,

XVI s.

[Marge : I engin et I couillart] Autres (10) mises faites par moy ledit Edouart pour la faczon des dous angins, un angin et un coillart pour le deffence doudit chastel par vertu dou mandement de mondit seigneur qui est du dabte de le XI^e jour de Decembre (11), et comme appert par rellacion doudit capitaine donnée du dabte du VI^e jour de Juign l'an mil III^{ct} IIII^{xx} et unze.

Premier aux diz Landigeais et Riou pour avoir fait la charpanterie desdiz angin et coillart de la main tant soulement, par convenant et merchié fait o eulx, present ledit cappitaine et plusieurs autres

IIII^{xx} X livres.

Item, pour XLVIII cherretes qui amenèrent de la Focaudière boais les diz angins faire, dont le conte fut faite o Phelipe Chaperon, sergent doudit lieu, qui paia les dictes cherretes present ledit cappitaine, savoir est pour chacune cherete II s. VI d. vallant

VI livres

[Marge : Al' comme dessus] Item (12) pour le charay où quel avoit XVI couples de beufx et Iles cheretes couples et amenèrent le bouson pour ledit coillart

XI s. VIII d.

Item, pour II milliers de fer qui fut mis pour fère les ferreures des diz angins tant esseux, grans chevilles, clous, claveures, gros corroilz et plusieurs autres ferreures environ ledit chastel, quel fer estoit de la garnison doudit chastel, et cousta le milier, XII l. X s., vallant XXV l. Achaté de Guillaume Piedru (13).

Item, pour III polies de cœvre pour ledit coillart, pesantes XXXIIII livres dom chacune livre cousta III s. IIII d., vallant

CXIII s. IIII d.

(9) *Recueil*, n° 777. Perrot le Potier servait comme canonnier au siège de Brest en 1387 (A. DE LA BORDERIE, « Le siège de Brest en 1387 », *Revue de Bretagne, Vendée et Anjou*, II (1889), p. 201).

(10) Depuis ce mot jusqu'à la fin du texte, transcription d'après BN, MS Touraine & Anjou 28/2 f° 161, parchemin original, 280 x 650 mm. La première des trois membranes est endossée : *Septiesme*.

(11) *Recueil*, n° 760.

(12) Membrane 2.

(13) Guillaume Piédru, bourgeois de Nantes, grand-père de Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne, 1459-1481.

[Marge : IIII cables et aultres cordages] Item (14), pour IIII cables pour lesdiz angins, savoir est pour chascun angin II cables et le cordage pour les borces et autre menu cordage, pesans ensemble I pois de fil dont chascun poys cousta IX s., vallant
XXII l. X s.

[Marge : II boursses d'engins] Item, pour II^{es} borces faites de dous cuers de beufx pour les diz angins quelx furent courez ou allum tant pour l'achat des diz cuers, coureage, feczon des dictes borces

VI l.

Item, pour IIII livres de savon pour oindre les diz cables,

VI s.

Item, pour XII livres de geme et du rousine et VI livres de suif pour gerner la liaeson desdiz angins

XII s.

[Marge : Al' sembl'] Item, a IIII hommes de guet qui furent chascun VIII jourz a fère une fonce pour y metcre le bouson du dit coullart, pour chascun jour II s. en pain, vallant

XVI s.

Item, a Thomas le Mareschal et Estienne le Mareschal pour chascun IIII journées et ayderent a Nicholas le Fevre a fère les esseux des dizs angins dont ilz gaignent pour chascun jour II s. VIII d. pour despens et paye, vallanz

XXI s. IIII d.

Item, a Eonnet Potart pour VII journées qu'il fut ayder audit Nicholas et touchet les soufflèz pour fère lesdiz esseux dont il gaing' pour chascun jour XVIII d. vallant
X s. VI d.

Item, pour XXIII cheretées de cherbon pour fere lesdictes ferrures et pluseurs autres ferrures pour l'estorement dudit chastel dont chacune cousta VIII s. rendue audit chastel pour charbon et charray, vallant.

IX livres IIII s.

Item, pour I^e de planche qui fut mis pour fere le huges desdiz angins qui cousta tant pour le sechage que pour le charray

XXXV s.

Somme : II^e LXVII l. IX s. II d.

RÉSUMÉ

Jusqu'à présent les avis sur l'introduction de la poudre à canon et de l'artillerie en Bretagne ont essentiellement dépendu du témoignage des chroniqueurs, témoignage qui apparaît peu fiable. Le présent article regroupe des références éparses d'archives qui montrent que la poudre à canon fut utilisée dans le duché à partir des années 1360. L'artillerie du duc Jean IV est plus particulièrement étudiée et à cette occasion les fragments des comptes du garde de l'artillerie du château de Nantes en 1391 sont publiés.

III. Premier aux die Landignois et Rioz pour avoir fait le charpentier deudir arins
de Guillart de la main tant soulement, par occovenant et marché fait o vauz, present
leit capitaine et plusieurs autres
a rivoz IIIV curcas pour luy pour ab esbommes de tout du furet d'arins VIII jours
a rivoz a II curcas pour y mettre le pouvoan de du coullar, pour chascun jour

IV. Pour XLVIII charrettes qui amenent de la Focaulière bois les dir arins
faire, dont le coate fut faite o Philippe Chaperon, vergent d'oudit qui paice les
d'arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins
d'arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins
d'arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins

III. a. DXX
[Marg: AF curcas deudir (12) pour le charz oé quel vout XVI couples
de tout le charz deudir pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins
d'arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins
d'arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins

IV. a. X
Item, pour II milliers de fer qui fut mis pour être les ferrettes des dir arins tant
pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins
d'arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins
d'arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins

III. a. XVI
Item, pour III milliers de curve pour leit coullar, pesantes XXXIII
d'arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins
d'arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins
d'arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins pour les arins

VXXX
Somme: II. LXXVII. III. a. 2

(8) *Recueil*, n° 777. Perrin le Poiter servait comme canonier au siège de Brant en 1367 (A. de La Borderie, « Le siège de Brant en 1367 », *Revue de Bretagne, Vendée et Anjou*, II (1889), p. 281).

(10) Depuis ce mot jusqu'à la fin du texte, transcription d'après BN, MS Tournai-
ne & Anjou 28; 2 P 161, parchemin original, 280 x 650 mm. La première des trois mem-
branes est endommagée.

(11) *Recueil*, n° 769.
(12) Membrane 2.
(13) Guillaume Pidru, bourgeois de Nantes, grand-père de Guillaume Chouart,
chancelier de Bretagne, 1459-1481.

J. B. B. (81)